

Séance de l'AD _budget 2026 du 19 nov. 2025

mercredi 19 novembre 2025 • 18:30 - 20:00 | salle polyvalente, Rte de Vevey 31, Bossonnens |

Séances de l'AD

1 Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

François Genoud

M. François Genoud ouvre la séance du 19 novembre 2025. La séance a lieu à 18h30 à la salle polyvalente, Rte de Vevey 31, à 1615 Bossonnens.

Nous remercions la Commune de Bossonnens pour son accueil. Mme Sabine Comisetti du Comité d'école prend la parole, elle souhaite la bienvenue aux délégués au nom du Conseil communal de Bossonnens. Le site est en chantier car le bâtiment de la petite enfance est en construction.

Commune de St-Martin: M. Pascal Delessert, Conseiller communal et délégué à l'assemblée de l'ASSCOV a terminé son mandat au 31.10.2025. Jusqu'aux élections communales du 8 mars 2026, M. Delessert ne sera pas remplacé au sein du Conseil communal et c'est M. Lionel Bussard qui assumera seul la fonction de délégué.

Population légale au 31 décembre 2024: la Commune de Châtel-St-Denis, avec 8786 habitants, a droit maintenant à 18 voix lors des AD. Chaque commune désigne le nombre de délégué-e-s qui représente ses voix, un-e délégué-e ne pouvant toutefois représenter plus de 5 voix.

Les 9 communes sont représentées.

Le nombre de voix s'élève à 35 car la Commune de Châtel-St-Denis n'est représentée que par deux délégués ce soir.

Majorité absolue à 18.

Presse présente: M. Stéphane Sanchez et M. Vincent Caille.

1.2 Nomination des scrutateurs

François Genoud

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont M. Jean-Claude Bongard, partie sur la droite et M. Renaud Gauderon, partie de gauche.

1.3 Approbation de l'ordre du jour de la séance

François Genoud


L'ordre du jour de la séance est accepté par les délégués.



Un amendement est formulé par la Commune d'Attalens.

1.4 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

François Genoud

Le procès-verbal de la séance de l'AD extraordinaire **du 5 juin 2025 est accepté à l'unanimité** par les délégué-e-s. 

<https://asscov.wedo.swiss/meetings/2575264?viewMode=DocumentView>

2 Bâtiments

2.1 Assainissement et agrandissement des bâtiments Alpha - Gamma - Delta

2.1.1 Point de situation: informations

Savio Michellod

M. Stéphane Pauli, Président de la Commission de bâtisse, est excusé ce soir. M. Savio Michellod prend la parole.

 2025-10-08-opposition-subvention-2eme-relance-CE-signé.pdf

Un nouveau courrier recommandé a été adressé à la DIME en octobre 2025 afin d'obtenir une réponse quant au délai de versement de la subvention due ainsi qu'à notre requête concernant le montant de la subvention déposée le 15 juillet 2024. À ce jour, aucune réponse n'a été donnée par le canton, malgré plusieurs relances.

Dans ce courrier, nous demandons au canton :

- de statuer sur notre opposition du 15 juillet 2024 d'ici au 15 novembre 2025,
- de verser le solde de la subvention cantonale promise, soit CHF 4'114'022.40, conformément au décret du 3 mai 2016, d'ici au 15 décembre 2025.

Ce retard administratif nous pénalise : tant que la subvention n'est pas versée, nous ne pouvons pas clôturer le compte construction et nous restons soumis à un taux bancaire d'avance à terme fixe, plus élevé que le taux à long terme dont nous pourrions bénéficier.

En résumé :

- Les relations avec le service des bâtiments du canton sont compliquées. Nous n'avons pas l'impression d'être des partenaires.
- Sans réponse du canton, nous envisageons sérieusement d'utiliser les voies judiciaires à notre disposition, telle que l'action en paiement devant le Tribunal cantonal.

2.2 Projet assainissement et agrandissement Bêta

2.2.1 Point de situation: informations

Savio Michellod

La Commission de bâtisse restreinte se réunit toutes les deux semaines avec le Bureau Ferrari, avec lequel la collaboration se passe très bien : précision, réactivité et ouverture aux propositions. Un premier chiffrage a été reçu fin septembre 2025. Le coût initial lié à la location des pavillons scolaires provisoires pour y loger tout le bâtiment Bêta pendant deux ans étant trop élevé, une solution alternative a été trouvée :

- certaines salles spéciales du bâtiment Bêta resteront en activité durant une partie des travaux,
- seules les autres salles seront déplacées dans les pavillons scolaires provisoires.

Cette solution permet une réduction substantielle de la dépense liées à ces pavillons (en millions).



Le devis général définitif sera présenté lors du Comité d'école du 4 décembre et sera soumis au vote des délégués en janvier 2026.

Sans entrer dans les détails, ceux-ci n'étant pas encore arrêtés, je peux vous dire qu'aujourd'hui, après de nombreux ajustements, nous arrivons à une solution cohérente et optimisée, avec l'objectif de ramener les coûts à environ 20 millions, tout en tenant compte des surfaces supplémentaires ajoutées au projet initial.

Pour ce projet également, nous sommes également en attente du canton concernant l'estimation de la subvention, comme pour le dossier Alpha-Gamma-Delta. Là aussi, l'attitude du service des bâtiments est regrettable.

Prochaines étapes :

- Décembre 2025 : validation du devis général par le Comité d'école
- Janvier 2026 : approbation du crédit de construction par l'Assemblée des délégués
- Été 2026, début des travaux. Mise en service pour la rentrée 2028 - 2029 (planning initial tenu).

2.3 Centre de natation et salle de sport triple

2.3.1 Point de situation: informations

Savio Michellod

Les négociations contractuelles avec le Bureau d'architectes D4 ont abouti et les contrats avec l'architecte et l'ingénieur civil vont être signés, à satisfaction des parties. Je tiens à remercier D4 pour la bonne collaboration dans cette phase toujours délicate, puisqu'il s'agit de négocier des honoraires de nos mandataires.

Prochaines étapes :


1. Janvier 2026 : demande d'augmentation de la limite d'endettement, qui devra ensuite être validée par les différents législatifs
2. Fin du 1er semestre 2026 : validation d'un devis estimatif
3. Juillet 2026 : validation du crédit de construction
4. Automne 2026 : votation populaire
5. Mise en service toujours prévue pour 2031

3 Budget du compte de résultat 2026


3.1 Présentation

Stéphanie Giller

Nicole Tille

 2025-10-16-Budget-resultats-2026-par-nature.pdf

 2025-10-31-EXPLICATIONS-BUDGET-COMPTE-RESULTAT-2026.pdf

 2025-10-14-Budget-resultat-2026.pdf

Vous trouverez le budget par nature et celui par fonction ainsi que les explicatifs du budget.

Suite aux discussions du GT finance lors du bouclage des comptes 2024, nous avons revu drastiquement tous les budgets à la baisse, là où c'était possible, en se référant aux comptes 2024. Après la 1ère lecture des budgets lors de la séance du GT finance du 10 octobre 2025, les budgets ont encore été revus à la baisse et il en ressort une **diminution** dans la globalité du budget du compte de résultat de **CHF 271'605.90** par rapport à celui de 2025.

En se basant uniquement sur les frais d'exploitation facturés aux communes, le montant est **inférieur de CHF 192'430.40** par rapport à ceux de 2025.


Nous avons ajouté 0.4% d'indexation des salaires pour le personnel technique et administratif. A noter qu'une harmonisation de cette indexation dans les trois associations de communes était souhaitée et sera réalisée dans le budget 2026.

3.2 Préavis de la Comfin

Laurent Menoud

Noémie Berthoud

Charles Ducrot

 2025-11-19-budget-rapport-comfin.pdf

M. Laurent Menoud prend la parole.

La Commission financière donne un préavis favorable.



3.3 Discussion

Savio Michellod

Il convient d'apporter une correction au rapport de la commission financière : le total des frais d'exploitation à charge des communes se monte à CHF 8'977'073.60 et non à CHF 9'166'923,60, comme indiqué par le Président de la commission financière. En effet, le montant avancé par la Commission financière comprend la participation de Châtel-St-Denis à Univers@lle et à la piscine, qui doit être distingué des charges réparties selon la clé veveysanne.

Demande de la Commune d'Attalens

M. Cédric Perroud prend la parole. Le Conseil communal et les délégués ont étudié l'ordre du jour de l'assemblée des délégués et font part de la demande suivante.

3. Budget du compte de résultats 2026

0220.3132.02 Conseillers externes - Budget pour une étude pour une nouvelle échelle des salaires

Le Conseil communal s'interroge sur la proposition de réaliser une étude pour mettre en place une nouvelle échelle des salaires, différente de celle de l'Etat. Il met en doute la nécessité d'une nouvelle échelle des salaires pour solutionner le fait que certains employés sont au sommet de leur palier.

La grille salariale ne devrait pas être adaptée aux cas particuliers. Il est très certainement possible d'en tenir compte en conservant la grille de l'Etat par exemple en modifiant la classe salariale ou la fonction des personnes concernées. Le Conseil communal est favorable au maintien de l'échelle des salaires de l'Etat, appliquée dans les associations veveysannes, mettant les employés sur un pied d'égalité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal s'oppose à l'engagement d'une dépense de CHF 14'000.- pour étudier une nouvelle échelle des salaires (partie du poste 0220.3130.02).

Il demande par conséquent une modification du budget du compte de résultats tenant compte de cette demande.

Savio Michellod

La réalisation du projet de piscine impliquera la nécessité d'engager du personnel spécifique, qu'on ne retrouve pas au sein de la grille salariale de l'Etat. En outre, cette dernière n'offre ni la flexibilité ni la marge de manœuvre nécessaire à faire de l'ASSCOV un employeur attractif. Dès lors, le Comité d'école a proposé, et ce dans la continuité de notre règlement du personnel, d'avoir une grille salariale propre. A noter qu'il ne s'agit pas d'un travail sans utilité pour les autres associations de communes du district, qui sont sans aucun doute aussi confrontée à la même problématique que l'ASSCOV.

Comme pour le RPer, dont les travaux ont servi notamment à l'ACV, ce peut être une impulsion vers quelque chose de mieux. Cela n'empêchera donc en rien l'hypothétique intégration de l'ASSCOV dans une autre entité, qui devra de toute façon revoir tous les aspects liés au RH. En outre, cette hypothétique future entité ne verra le jour que dans un horizon de temps de 5-6 ans au minimum. Dès lors, le montant investi pour créer cette grille salariale l'est à bon escient et je vous invite à refuser l'amendement proposé par Attalens.

Raphaël Droux, président du GT RH

Par souci de bonne compréhension je tiens à vous apporter le préavis du GT RH qui s'est penché sur cette problématique en répondant à 4 questions :

Pourquoi changer d'échelle ?

L'échelle de l'Etat compte 40 classes avec chacune 20 paliers. Elle est rassurante, partagée par de nombreuses collectivités et historiquement bien ancrée.

Ses défauts : elle devient malgré tout obsolète et plus vraiment en phase avec la situation actuelle de l'emploi en matière de compétitivité et d'attractivité. Notre situation géographique nous met en concurrence permanente avec des offres parfois plus intéressantes.

Pour l'employeur, elle ne permet pas vraiment d'encourager l'initiative et l'investissement de ses collaborateurs. Pour l'employé, dans une même classe de fonction, qu'il soit performant ou pas c'est pareil. Cela favorise même le minimalisme

(Expérience personnelle à l'appui : J'ai profité 40 ans de cette rémunération de l'état. Après la 20e année mon salaire n'a évolué plus qu'au rythme des indexations et bien souvent péjoré par les contributions de solidarité. Et j'ai collaboré avec des collègues bien moins investis mais payés comme moi !)

Au sein de l'ASSCOV, certaines fonctions actuelles et à venir seront difficiles à classer : garde-bain, responsables RH pour n'en citer que deux...

Cette remarque se base sur les informations que nous tenons du CO de la Glâne... , Eric Berthoud notre admin peut résumer cette problématique.

Qu'apporte cette nouvelle échelle de traitement ?

Un mode de rémunération moderne basé sur une analyse approfondie de la fonction, du niveau de formation du collaborateur et sur l'évolution du marché de l'emploi (système de points). Une rémunération évolutive et agile basée sur une méthodologie cadrée. Avec moins de classes salariales mais, en fonction de l'analyse de poste... ce qui permet au collaborateur impliqué et innovant de faire évoluer ses revenus.

Cette échelle des traitements ne serait pas livrée « clé en main » mais co-construite avec la collaboration active du GT RH et de l'administrateur. Ce qui permettra par la suite de la gérer et de la développer de manière quasi autonome.

Elle n'implique pas forcément une augmentation ou une diminution systématique de la masse salariale.

Pourquoi proposer ce projet maintenant ?

C'est le timing idéal : Le budget global 2026 de l'ASSCOV est sensiblement similaire à celui de 2025, sans augmentation. L'amendement proposé représente 0.1% du budget présenté.

Les tâches à venir et les coûts en lien avec les projets futurs d'agrandissement et de centre sportif ne permettront plus d'intégrer cette démarche dans les prochaines années.

Il est important d'anticiper cette démarche avant l'engagement d'un personnel conséquent lié avec l'exploitation de l'Univers@lle, du centre aquatique et des locaux supplémentaires. L'expérience vécue par le CO de La Glâne (avec Epicentre et le Bicubic), relativement similaire à nos projets, devrait être prise en exemple afin d'éviter les erreurs dues à la nouveauté du projet.

Et la cohésion au niveau du district en matière de gouvernance ?

S'il est vrai qu'investir pour réaliser cette échelle de traitement uniquement pour le CO peut paraître démesuré, le GT RH est persuadé que cette démarche pourra servir également aux autres associations et structures du district qui engagent du personnel (collaboration déjà activée lors de l'élaboration du Règlement du Personnel ACV > ASSCOV puis des directives d'application ASSCOV > ACV).

Selon nos informations, ce modèle peut aisément être adapté à des fonctions en lien avec les domaines du social et de la santé, des RH et de toutes les professions techniques (*Ville de Lausanne = 16 classes et autant de paliers 5'600 coll dans 30 services*). Les Communes du district pourraient également bénéficier de tout ce travail préalable.

En conclusion, si le budget est validé, le GT RH se mettra immédiatement au travail afin de présenter à l'assemblée de printemps un projet qui sera dans tous les cas soumis à l'acceptation des délégués. ↗

Marc Fahrni, Commune de la Verrerie

Ce sujet a été discuté également durant une séance de Conseil. Dans le cadre des salaires nous avons fait un bel effort afin d'avoir la même solidarité entre les 3 associations. La démarche est juste, on est capable de faire mieux que le canton. 400 collaborateurs pour le canton. Dommage de se démarquer ainsi. Ils auraient préféré, en premier lieu, avoir une approche pour décider d'une politique commune. Ainsi, la Verrerie refuse ce point au budget. On a toujours trouvé des solutions pour changer de classe.

Noémie Berthoud, Commune de Semsales

Ce montant représente 0,1% du budget c'est une étude qui peut servir pour la Veveysse. Pourquoi on ne le ferait pas ? Nous votons pour une étude.

Charles Ducrot, Commune de Châtel-St-Denis

Une recommandation est de trouver des synergies avec les autres associations.

Marc Fahrni, Commune de la Verrerie

Faire une étude pour ne pas l'appliquer après. Si nous faisons les frais, nous avons tout de même l'ambition de l'utiliser après.

Noémie Berthoud, Commune de Semsales

Une étude peut servir pour les 5-6 ans qui se profilent en Veveysse.

3.4 Approbation du budget du compte de résultat 2026

François Genoud

Acceptez-vous la proposition du Comité d'école de prévoir un montant de CHF 14'000.00 pour une étude pour mettre en place une nouvelle échelle des salaires?

Si vous répondez "oui": le point au budget reste


Si vous répondez "non": vous acceptez la proposition de modification du budget émise par la Commune d'Attalens

Les délégués doivent reporter le choix de leur conseil. Cependant, ces mêmes délégués peuvent changer l'avis du Conseil suivant les explications qui ont été données ce soir.

Une suspension de 6 minutes de séance est souhaitée.

25 oui

10 non

Les délégués acceptent la proposition du Comité d'école de prévoir un montant de CHF 14'000.00 pour une étude pour mettre en place une nouvelle échelle des salaires. 

Les délégués approuvent le budget du compte de résultat 2026. 

28 oui


7 non


4 Budget d'investissement 2026

4.1 Présentation

Nicole Tille

Eric Berthoud, COV

 2025-10-30-Suivi-investissements.pdf

 2025-10-31-Explications-budget-investissement-2026.pdf

Le compte 14070.04 assainissement et agrandissement du bâtiment Alpha, Delta et Gamma ne peut toujours pas être bouclé. Malgré un nouveau courrier envoyé en recommandé en juillet 2025 adressé à la DIME, toujours aucune réponse ne nous est parvenue au sujet de notre subvention! A nouveau, un courrier a été envoyé en recommandé début octobre à la DIME en leur indiquant que nous pourrions déclencher des poursuites.

Le compte 14040.06 (concours architecture futur centre sportif piscine et H3) devrait se boucler en fin d'année; quelques factures sont encore attendues. Le budget de CHF 600'000 est respecté. Idem pour le compte 14040.09.

Pour le compte 14040.12 (prestations complémentaires jusqu'au dépôt de la mise à l'enquête Bêta) des factures devraient encore arriver d'ici la fin d'année en provenance des divers ingénieurs. Selon les prévisions, le budget devrait être respecté et il est envisageable de boucler encore au 31.12.2025.


Pour l'instant, pas de présentation de crédit d'investissement pour l'assainissement et agrandissement du bâtiment Bêta. Les chiffres du DG ne sont pas encore définitifs. La commission de bâtisse vient d'en prendre connaissance et le service des bâtiments doit se prononcer sur les subventions provisoires qui n'arriveront pas avant la fin octobre. Nous avons besoin de ce calcul pour établir un Message qui sera présenté, en principe, à l'AD extraordinaire le 14 janvier 2026.

Le compte 14040.11, (crédit d'investissement prestations ingénieurs et architectes futur centre sportif piscine et H3) lui ne sera pas tellement impacté avant 2026. La première rencontre entre la Combât et le bureau D4 a eu lieu fin août pour débiter les démarches.

4.2 Préavis de la Comfin

Charles Ducrot Noémie Berthoud Laurent Menoud

 2025-11-19-budget-rapport-comfin.pdf

Aucun nouvel investissement n'est à l'ordre du jour et il n'y a ainsi pas de préavis de la Commission financière. 

4.3 Discussion

4.4 Approbation du budget d'investissement 2026

François Genoud

Les délégués approuvent à l'unanimité le budget d'investissement 2026. 

5 Planification financière à 15 ans

5.1 Présentation

Stéphanie Giller

 2025-10-14-repartition-frais-exploitation-2026xlsx (1).xlsx

Voici ci-dessus le fichier de l'ACV. Pour le consulter, il est préférable de le **télécharger**.

Pour ce faire, veuillez voir la procédure sur l'image ci-dessous. Il faut cliquer sur le fichier excel sur les 3 petits points à droite du fichier et le menu s'ouvre et cliquer sur télécharger.

Vous trouvez deux onglets dans ce fichier.

Sous le 1er onglet **NewData** :

- toutes les informations ont été saisies pour les 15 prochaines années. L'année 2026, correspond exactement aux éléments du budget de fonctionnement qui vous a été présenté au point 3.

Sur les années suivantes 2027 à 2041, les chiffres de 2026 sont répercutés, en augmentant selon un certain pourcentage. Par exemple pour les salaires, il est tenu compte des augmentations annuelles.

Vous pouvez naviguer dans ce document, de haut en bas. Tout au fond du document, vous trouverez les chiffres totaux des budgets annuels, de 2026 à 2041.

Dès 2030, il est tenu compte du démarrage théorique des deux grands projets de constructions futurs de l'ASSCOV : l'assainissement et agrandissement du bâtiment Bêta, et la construction d'un futur centre sportif de piscine avec une halle de sport triple

A cet effet, vous voyez dans ce document des éléments surlignés en jaune. Ce sont tous les éléments nouveaux qui seront mis en fonction petit à petit, au cours des prochaines années. Par exemple, en juillet 2028, on prévoit l'engagement d'un ingénieur (certainement électricien) pour rentrer progressivement dans la technique de la piscine afin de pouvoir la gérer ensuite de manière autonome. En juillet 2029, on prévoit d'engager un-e responsable RH. Il y aura de nombreux cahiers des charges à établir pour engager le personnel pour la piscine, des contrats à établir etc..

A partir de janvier 2030, il y aurait les engagements progressifs du personnel pour la piscine, garde-bains, etc.

Les amortissements et intérêts sont également intégrés pour ces deux projets, etc...


Le 2ème onglet : **Rép frais exploit. Par commune** vous indique :

- La partie supérieure du tableau, ce sont les participations communales, selon la clé de répartition 2026, jusqu'en 2031. Cela ne tient pas compte des projets de construction
- La partie inférieure du tableau, elle, tient compte des deux futurs projets de construction.

6 Participations communales 2026

6.1 Présentation

Stéphanie Giller

 2025-10-31-pret-investissement-2026-communes.xlsx.pdf

7 Divers

7.1 Informations du Président

François Genoud

Demande de la Commune de Châtel-St-Denis de permettre à un délégué de pouvoir représenter plus de voix. Une réponse leur été donnée:

Nous vous remercions pour votre proposition de modification des statuts et tenons à souligner la qualité et la pertinence de votre réflexion. Cependant, à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur ce sujet. En effet, nous aimerions attendre la fin de la gère et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes. Ainsi, les discussions sur cette modification auront lieu à partir d'avril 2026.

Dates des prochaines séances

- Mercredi 14 janvier 2026, 18h30, Commune de Remaufens
- Mercredi 22 avril 2026, AD des comptes, 18h00 salle Dent de Lys, Châtel-St-Denis
- Samedi 30 mai 2026, 8h00-14h00, salle polyvalente à Porsel, AD constitutive
- Mercredi 8 juillet 2026, 19h00, lieu à définir, idem RSSV
- Mercredi 18 novembre 2026, 18h30, Commune de la Verrerie

7.2 Informations du Président du Comité d'école

Savio Michellod

7.3 Informations de la direction et de l'administration

Céline Granges Volery Eric Berthoud, COV

7.4 Divers

M. le Président, François Genoud, remercie

- Mme la directrice, l'administrateur, la responsable des finances, la secrétaire principale
- les membres du Comité d'école
- les délégué-e-s de l'AD
- l'ensemble du personnel du COV
- la Commission financière
- la Presse

La séance se termine à 19h36.

Un apéritif est servi à l'issue de la séance par la Commune de Bossonnens.